

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
29 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu  
9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, POINSENET Sandrine, POUCCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absents** : .

**Représentés** : GERGOINE Didier par FOMPROIX Hubert, MICHEL Christophe par POINSENET Sandrine.

Madame GONCALVES Chantal a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de demande de subvention dans le cadre du plan de relance – Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

**N° de délibération : 2021\_06\_07\_08**

La commune a décidé de déposer un dossier, dans le cadre du plan de relance, permettant de bénéficier de subventions dans le cadre du déploiement de tableaux numériques au sein des écoles élémentaires. Huit classes sont concernées.

Madame BOUCHER rappelle que l'investissement sera engagé sous réserve de l'obtention des subventions.

Considérant le plan de financement,

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Autorise le maire à solliciter la subvention dans le cadre du plan de relance, continuité pédagogique dans le cadre de l'appel à projet sur le socle numérique des écoles élémentaires,
- Autorise le maire à signer la convention afférente à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Gérard GORISSE



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
29 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu  
9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, POINSENET Sandrine, POUCCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.**

Absents : .

Représentés : **GERGOINE Didier par FOMPROIX Hubert, MICHEL Christophe par POINSENET Sandrine.**

**Madame GONCALVES Chantal** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de signature du devis de mission AMO avec OMNIS et EGIS dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration**  
**N° de délibération : 2021\_06\_07\_07**

Monsieur le maire rappelle l'historique de la station d'épuration et du programme de travaux à engager pour lever les mises en demeure et les restrictions d'urbanisme imposés par les services de l'Etat et notamment la police de l'eau.

Pour lancer le projet de construction ou de réhabilitation de la station d'épuration et choisir un maître d'œuvre, il est nécessaire de signer un marché avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Considérant la note méthodologique présentée aux conseillers municipaux,

Monsieur le maire informe le conseil que cet engagement financier fera l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Autorise le maire à signer la mission d'AMO avec les sociétés EGIS et OMNIS pour un montant HT de 36 765,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Gérard GORISSE



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
29 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu  
9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, POINSENET Sandrine, POUCCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absents** : .

**Représentés** : GERGOINE Didier par FOMPROIX Hubert, MICHEL Christophe par POINSENET Sandrine.

**Madame GONCALVES Chantal** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de signature du marché de restauration scolaire**  
**N° de délibération : 2021\_06\_07\_06**

Le marché de restauration scolaire arrivait à échéance au dernier jour de l'année scolaire 2020/2021.

Un nouveau marché a donc été lancé avec une date de réponse au 30 juin 2021. Le marché a été déclaré infructueux, faute de réponse. La communauté de communes Sézanne Sud-Ouest Marnais a également lancé le renouvellement de son marché de restauration scolaire en liaison froide. Après contact avec les potentiels fournisseurs, un contrat pourrait être signé avec un d'entre d'eux pour la rentrée 2021/2022.

Le choix n'étant pas arrêté par l'établissement public, Monsieur le Maire demande au conseil de lui accorder la signature d'un contrat de restauration scolaire en liaison froide pour l'année scolaire 2022/2023 avec le fournisseur retenu par la communauté de communes Sézanne Sud-Ouest Marnais.

Après débat, le conseil municipal autorise le maire à signer ce contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Gérard GORISSE



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 6 juillet 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
29 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu  
9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, POINSENET Sandrine, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absents** : .

**Représentés** : GERGOINE Didier par FOMPROIX Hubert, MICHEL Christophe par POINSENET Sandrine.

**Madame GONCALVES Chantal** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Subvention à l'association familles rurales**  
**N° de délibération : 2021\_06\_07\_05**

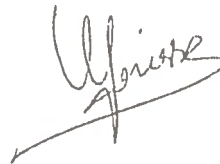
L'association familles rurales est restée en sommeil pendant deux ans. Elle reprend ses activités de centre aéré pour les petites et grandes vacances, encadrées par du personnel qualifié.

L'association a déposé un dossier complet avec une demande de subvention de 3 000 €.

L'association accueille 49 enfants dont 30 habitants à Fère-Champenoise. A l'instar d'autres communes alentour, Monsieur le maire propose de verser un forfait de 70 € par enfant résident sur la commune.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE le maire à verser une subvention de 70 € par enfant habitant FERE-CHAMPENOISE et sur justificatif de à l'association familles rurales pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Gérard GORISSE



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
29 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu  
9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, POINSENET Sandrine, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absents** : .

**Représentés** : GERGOINE Didier par FOMPROIX Hubert, MICHEL Christophe par POINSENET Sandrine.

**Madame GONCALVES Chantal** a été nommée secrétaire de séance.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf: 309355

**Objet : Décision modificative budgétaire n°1 (budget annexe eau et assainissement)**  
**N° de délibération : 2021\_06\_07\_04**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de procéder au vote de la décision modificative suivante sur le budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2021 de la commune pour régler les factures dans le cadre de la relance du contrat de délégation de service public :

Chapitre 74 – 748 recettes dépenses imprévues	4 000 €
Chapitre 011 -622 subvention versement budget annexe « eau et assainissement »	4 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Gérard GORISSE



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
29 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu  
9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, POINSENET Sandrine, POUCEINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absents** : .

**Représentés** : GERGOINE Didier par FOMPROIX Hubert, MICHEL Christophe par POINSENET Sandrine.

**Madame GONCALVES Chantal** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative budgétaire n°1 (budget général)**

**N° de délibération : 2021\_06\_07\_03**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de procéder au vote de la décision modificative suivante sur le budget d'investissement de l'exercice 2021 de la commune pour régler les factures des urnes et isolements complémentaires dans le cadre des élections départementales et régionales de juin 2021 ainsi que le règlement de factures dans le cadre de la relance du contrat de délégation de service public :

Section d'investissement :

Virement de crédits

Chapitre 20 dépenses imprévues - 2 500 €

Chapitre 21 compte 2188 + 2 500 €

Chapitre 20 dépenses imprévues - 4 000 €

Chapitre 204 subvention versement budget annexe « eau et assainissement + 4 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Gérard GORISSE



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 6 juillet 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
29 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu  
9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, POINSENET Sandrine, POUCCINEAU Sabine, VANDERDONTAUDREY Audrey.

**Absents** : .

**Représentés** : GERGOINE Didier par FOMPROIX Hubert, MICHEL Christophe par POINSENET Sandrine.

**Madame GONCALVES Chantal** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du rapport annuel 2020 du délégataire service assainissement**  
**N° de délibération : 2021\_06\_07\_02**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport 2020 du service assainissement. Il précise que la commune n'a pas été destinataire du rapport 2019.

Tel que prévus par le décret n°2007-674 et arrêté du 02/05/2007 relatif aux rapports annuels sur la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les indicateurs et caractéristiques à établir sont fixés.

Monsieur le maire présente les points essentiels de l'année

- Qualité des rejets et des boues :

En 2020, suite à la crise sanitaire et suivant arrêté préfectoral concernant les boues covid : interdiction d'épandre sur les parcelles concernées par le plan d'épandage.

Deux campagnes de centrifugation ont eu lieu en mai et en décembre afin d'assurer une concentration minimale dans le bassin d'aération et d'évacuer les boues covid.

- Eaux claires parasites

Le diagnostic commandé par la communauté de communes est en cours et doit se terminer dans les jours à venir.

- Disconnecteurs

En septembre suivant la commande un disconnecteur a été installé sur le réseau d'eau potable de la station d'épuration afin d'assurer la protection contre les retours d'eaux usées.

- Investissements

Renouvellement du moto réducteur entraînement du pont clarificateur.

- Equilibre financier du contrat

Le contrat reste déficitaire en 2020 : augmentation des coûts de sous-traitance et énergie

Les chiffres clés

- 1 006 clients assainissement collectif
- 24,5 km de réseau total d'assainissement
- 1,81867 € TTC /m<sup>3</sup> sur la base de la facture 120 m<sup>3</sup>

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 6 juillet 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
29 juin 2021

Date d'affichage du compte rendu  
9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

**Présents** : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, POINSENET Sandrine, POUCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

**Absent** : Au moment du vote, Monsieur Rémy LEPAGE quitte la séance.

**Représentés** : GERGOINE Didier par FOMPROIX Hubert, MICHEL Christophe par POINSENET Sandrine.

**Madame GONCALVES Chantal** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Modification du nombre d'adjoints et élection d'un nouvel adjoint**  
**N° de délibération : 2021\_06\_07\_01**

La commune compte actuellement 4 adjoints et un maire délégué. Le nombre d'adjoints est fixée à 30% maximum du nombre des conseillers communaux. Avec la loi Marcelin qui a rassemblé les communes de Fère-Champenoise et Normée, dans les années 70, le statut de maire délégué n'oblige l'élu qu'à officier dans la commune associée. Autrement dit, le maire délégué ne peut intervenir sur la commune de FERE-CHAMPENOISE. Le maire ne peut, même par arrêté, lui déléguer des fonctions sur la commune principale.

Toutefois, il est possible d'être à la fois maire délégué et adjoint au maire, ce qui permettrait à l'élu d'avoir des délégations de fonctions au mettre titre que les autres adjoints. Pour aboutir à cette solution, il est nécessaire de délibérer sur le nombre d'adjoints et de procéder à son élection.

La disponibilité du maire délégué est une opportunité dans la gestion courante de la commune, notamment dans la signature des actes.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le nombre d'adjoints à 5 et propose d'élire Monsieur Rémy LEPAGE, maire délégué de Normée et adjoint à la commune de Fère-Champenoise, sans augmentation des indemnités.

Au moment du vote, Monsieur Rémy LEPAGE quitte la séance.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'augmenter le nombre d'adjoint à 5
- D'ELIRE Monsieur Rémy LEPAGE maire délégué de Normée et adjoint au maire de Fère-Champenoise, sans augmentation des indemnités

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Gérard  
GORISSE

